

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-038 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 à L.2312-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-024 du conseil municipal du 13 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Considérant qu'il est rappelé aux membres du Conseil municipal, que le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ;

Considérant que chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses ;

Considérant que l'exercice 2026 sera le dernier exercice ;

Considérant que ce budget sera clôturé au 31 décembre 2026 du fait de la dernière vente durant l'exercice 2025.

Considérant que cette opération représente un déficit de 12 660,34 € qui devra être comblé par un versement du budget principal.

Considérant que la section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe lotissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 660,34 €.

Considérant que le budget est à la disposition du public à la mairie de Briare et disponible sur le site internet de la commune dès son caractère exécutoire.

Considérant l'avis de la commission finances du 15 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **VOTE** le budget primitif 2026 par chapitre et par nature ;
- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe lotissement de la Commune et ses annexes ;
- **PRÉCISE** que le Maire, pourra procéder tout au long de l'exercice 2026 à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant de chaque section sans qu'une décision modificative ne soit nécessaire (hors dépenses de personnel).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Le 27 avril 2026

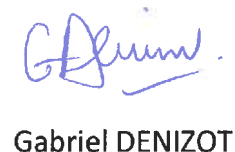
La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG



Le Maire,



Gabriel DENIZOT